



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE du
CHAUFFAGE AU MAZOUT inc.
Au coeur de votre bien être

Le chauffage au mazout, la diversité énergétique et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre

**Mémoire présenté par l'Association québécoise du chauffage au mazout
(AQCM) dans le cadre des Consultations particulières et auditions
publiques à l'égard du document intitulé :**

« *Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction
d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?* »

par

Deny Lavoie, président de l'AQCM, La Coop fédérée
Marc Campeau, vice-président de l'AQCM, Suncor Énergie
Marc Globensky, trésorier de l'AQCM, ICP

Le 27 octobre 2009

Présentation orale de la position de l'AQCM

Le Québec et les changements climatiques : quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ?

Date : Le 27 octobre 2009

Lieu : Assemblée nationale du Québec

Heure : 10 h 00

Délégation : Deny Lavoie, Marc Campeau, Marc Globensky

Format : Présentation des enjeux – 10 minutes suivi des questions & réponses

Plan de la présentation

- I) Introduction**
- II) Bref portrait de l'Industrie du chauffage au mazout**
- III) Deux principes fondamentaux pour guider la réflexion**
- IV) Opportunités offertes par l'Agence d'efficacité énergétique du Québec**
- V) Pistes de solution**
- VI) Conclusion et période de question**

Introduction

Madame la **Ministre**, Madame la **présidente** de la commission, ainsi que les **députés, membres** de cette commission, nous tenons à vous remercier de nous avoir invités à vous soumettre notre mémoire.

Permettez-moi de vous présenter les personnes qui m'accompagnent :

- **Monsieur Marc Campeau** – Vice-président de l'AQCM, Suncor Énergie;
- **Monsieur Marc Globensky** – Secrétaire-trésorier de l'AQCM, ICP (*International Comfort Products*).

Je suis **Deny Lavoie**, président de l'AQCM, La Coop fédérée (les pétroles Sonic).

Au cours des dix prochaines minutes, nous vous résumerons les principaux enjeux pour l'industrie du mazout que représentent les orientations de ce document sur les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous répondrons à vos questions par la suite.

À travers ce mémoire, nous souhaitons vous exposer notre volonté à travailler avec les divers intervenants, pour la réduction des gaz à effet de serres et vous transmettre nos inquiétudes quant aux moyens préconisés dans le cadre du document « *Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?* » et

les impacts qu'ils auraient sur la pérennité de notre industrie et voir même, sur la sécurité énergétique du Québec.

Dans les prochaines pages, nous vous présenterons :

1. Un bref portrait de l'Industrie du mazout;
2. Deux principes fondamentaux, qui, selon nous, devraient guider les réflexions;
3. L'importance de poursuivre les travaux conjoints avec les organismes gouvernementaux ;
4. Un aperçu de mesures additionnelles qui peuvent contribuer significativement aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

1-Portrait de l'Industrie :

L'Industrie québécoise de la chauffe au mazout n'est pas une entité abstraite mais des hommes et des femmes d'ici. L'Association Québécoise du Chauffage au Mazout (AQCM) représente les principaux distributeurs et manufacturiers de l'industrie du mazout. Les membres de notre association (voir annexe 1) représentent 85% des parts de marché au Québec et emploient directement et indirectement environ 7000 personnes qualifiées.

L'industrie du mazout se distingue des monopoles de l'électricité et du gaz naturel du fait qu'elle œuvre en libre concurrence assurant par le fait même aux consommateurs un avantage marqué. De plus, de par nos infrastructures provinciales de distribution, nous assurons aux consommateurs québécois de toute les régions, l'accès à une source d'énergie historiquement économique, toujours fiable et de qualité, et dans certains cas, complémentaire à celle d'Hydro-Québec. La bonne énergie à la bonne place !

En effet, notre Industrie permet à un grand nombre de ménages québécois d'affronter les rigueurs de l'hiver confortablement et en toute sécurité. Bien que sa part de marché ait sensiblement diminuée, on estime qu'environ 11 %

des ménages utilisent toujours le mazout comme source d'énergie à des fins de chauffe de l'espace et de production d'eau chaude domestique.

Nous remarquons également, depuis quelques années, que notre clientèle, déjà satisfaite du confort que procure le chauffage au mazout, accueille avec enthousiasme la possibilité d'opter pour des équipements et appareils éco-énergétiques, tels des chaudières et fournaies plus efficaces, des réservoirs plus sécuritaires, des thermostats électroniques intelligents, etc.. Le gouvernement devrait encourager ce processus en permettant aux consommateurs de choisir leur source d'énergie tout en offrant un programme d'aide similaire à ceux offerts dans d'autres secteurs afin de les encourager à opter pour des équipements plus performants.

À titre d'Industrie responsable, nous nous proposons pour élaborer conjointement avec les instances gouvernementales des programmes mutuellement bénéfiques. Nous désirons faire partie de la solution dans la lutte aux gaz à effet de serre, plutôt qu'en être exclue.

Nous aimerions à cet égard vous énumérer quelques faits qui démontrent qu'au cours des quarante dernières années nous y avons positivement contribué. Par exemple :

- Nous avons amélioré l'efficacité moyenne de combustion de plus de 30% de nos appareils. Si on applique cette amélioration uniquement sur les 300 000 résidences qui chauffent actuellement au mazout, c'est une réduction d'environ 625 000 tm de CO₂. (voir l'annexe 2)
- Nous avons également équipé, nos véhicules de livraison, d'ordinateurs permettant d'améliorer la gestion des livraisons et éviter les déplacements inutiles contribuant ainsi à réduire les G.E.S dues au transport routier.
- Aussi, nous avons réduit de façon importante le taux de soufre dans le mazout. Aujourd'hui pour environ 80% du mazout raffiné au Québec, la teneur en soufre dans le mazout numéro 1 (huile à poêle) est passée, en cinq ans, de 4000 PPM (parti par million) à 15 PPM. Il est en de même pour le mazout numéro 2 (huile à chauffage) qui est passée de 4000 PPM pour se stabiliser actuellement entre 15 et 1000 PPM selon les raffineries.

2-Deux principes fondamentaux

D'entrée de jeu, nous réaffirmons deux principes importants qui doivent guider les réflexions, soit la **pérennité de l'industrie** et **l'équité entre les consommateurs québécois** de la chauffe au mazout et ceux des autres sources d'énergie :

D'abord la pérennité de l'Industrie -. Il importe de préserver une industrie solide dans la chauffe au mazout, qui est déjà bien présente dans l'économie québécoise, non seulement dans les grands centres urbains mais également dans l'ensemble des régions.

À cet égard, il est bon de citer un extrait de *La stratégie énergétique du Québec 2006-2015* qui, à la page 93, précise ceci sur le chauffage au mazout :

« Il importe par ailleurs de protéger les consommateurs et l'Industrie du mazout contre les conséquences d'un affaiblissement des réseaux de distribution ... »

« ... Il est essentiel de trouver une réponse à cette situation : l'industrie du chauffage au mazout contribue à la sécurité énergétique des Québécois, notamment en réduisant la

demande en période de pointe par le biais de la fourniture de combustibles aux clients interruptibles ou souscrivant à la biénergie ... »

Il est impératif que la commission saisisse que le nombre de consommateurs utilisant le mazout comme source d'énergie ne peut être réduit drastiquement sans affecter sérieusement nos infrastructures provinciales de distribution et, par le fait même, mettre en péril la sécurité énergétique de plusieurs régions du Québec. Une atteinte à cette structure aurait également des répercussions inquiétantes sur de nombreux emplois et sur la distribution des autres produits pétroliers.

Rappelons-nous aussi qu'en périodes de pointe de grands froids hivernaux, notre Industrie joue depuis longtemps, un rôle crucial, en secondant Hydro-Québec, lorsque le réseau hydroélectrique n'arrive pas à suffire à la demande.

Le deuxième principe, celui de l'équité à l'égard des consommateurs québécois - Les consommateurs de mazout devraient pouvoir profiter des mêmes programmes et aides financières que ceux utilisant d'autres sources

d'énergie telles l'électricité et le gaz pour le chauffage des espaces et des eaux domestiques. L'accès à ces programmes d'aides, provenant de société réglementée, devrait être possible pour tous.

Si les consommateurs d'électricité et de gaz ont droit à des programmes dont sont privés les consommateurs de mazout, il s'ensuit un déséquilibre malsain qui contribue, artificiellement, à créer un écart dans l'efficacité énergétique des parcs d'équipements de chacune des sources d'énergies.

3-Travaux conjoints avec les organismes gouvernementaux

Pour l'Industrie du mazout, la première mesure pour augmenter l'efficacité énergétique consiste à remplacer un appareil vieillissant par un appareil moderne dont l'efficacité peut varier entre 80% et 90% et plus (pour les appareils à condensation) et profiter de cette mise à niveau pour proposer l'utilisation de nouveaux réservoirs plus sécuritaires soit à double-parois, double-fonds ou non métalliques. Évidemment, cette mesure s'intègre aux autres initiatives pour améliorer l'isolation de l'enveloppe du bâtiment.

À titre d'exemple, en augmentant l'efficacité des appareils de chauffage de 80 à 90 %, il en résulterait une réduction des émissions de CO₂ de plus de 180,000 tm pour le résidentiel ceci, excluant le commercial, l'industriel et l'institutionnel. (Voir annexe 3).

Il va sans dire que les consommateurs et toute la société ne peuvent que gagner à favoriser ce type de mesures. Plusieurs de ces équipements, certains pouvant atteindre 98% d'efficacité, sont déjà disponibles sur le marché Québécois. Leur prix plus élevés et les besoins de formation plus spécifiques

de nos techniciens, représentent actuellement un frein à cette demande, que nous sommes en voie de corriger.

Nous travaillons avec l'Agence de l'efficacité énergétique depuis plus de 2 ans pour mettre sur pied des programmes de remplacement d'équipements plus efficaces.

4- Autres mesures de réduction des GES

Nous souhaitons indiquer ici, aux membres de la commission, qu'il existe également d'autres moyens qui méritent d'être explorés pour réduire les émissions des gaz à effet de serre sans pour autant avoir des effets néfastes sur notre industrie et sur la sécurité énergétique du Québec. À titre d'exemple seulement, en voici quelques-uns :

1. D'abord poursuivre l'amélioration de la qualité du mazout ;
2. Introduire graduellement le bio-mazout tel que cela se fait déjà en Amérique du nord et en Europe ;
3. Quoique complexe à élaborer, encourager une plus grande utilisation du programme de biénergie telle que notre Association l'a suggérée dans le cadre de plusieurs rencontres avec les représentants d'Hydro Québec. Par exemple en modifiant le point de transfert (température à

laquelle le chauffage au mazout prend la relève sur l'électricité) afin de réduire les émissions de CO₂ d'environ 280 000 tm sans affecter de façon drastique notre réseau de distribution.

Conclusion

Comme nous vous l'avons démontré, L'Association québécoise du chauffage au mazout ne s'oppose en rien à la volonté louable du gouvernement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à preuve, nous avons soutenu la directive pour supprimer l'utilisation du mazout lourd (dit numéro 6) et du mazout léger dans certaines industries.

Nous pensons cependant que cette transition, vers des énergies plus propres, devrait être aménagée en prenant en compte la situation particulière de l'Industrie du chauffage au mazout.

Nous souhaitons réaffirmer devant cette commission, que toutes mesures prises, devraient se faire en respect des deux principes fondamentaux que nous avons portés à votre attention à savoir :

1. Assurer la pérennité de l'Industrie pour la sécurité énergétique des québécois et la protection de milliers d'emplois qualifiés et éviter de nuire à l'approvisionnement au petit commercial, à l'institutionnel et au secteur agricole ;
2. Assurer l'équité entre les consommateurs québécois qui ont opté pour la chauffe au mazout et ceux des autres sources d'énergies.

La cible de réduction de GES telle qu'elle sera déterminée, devra donc prendre en compte, dans le temps et dans les buts, ce qui est techniquement et économiquement réalisable pour l'échéancier choisi.

Nous vous rappelons que nous sommes entièrement disposés à approfondir notre collaboration avec vos instances ou tout autre organisme gouvernemental travaillant sur ce dossier, incontournable pour nous tous.

Au nom de nos membres, nous vous remercions de votre attention et sommes maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

Annexe 1

Nos membres :

Ultramar Ltée

Pétrolière Impériale - Esso

Suncor Énergie (Petro Canada)

La Coop fédérée (pétroles Sonic)

Shell - Pétroles Philippe Gosselin

Emco Corporation

Wolseley Inc.

ICP (*International Comfort Products*)

Industrie Granby

Tecnico Chauffage

SEARS Canada

Roth Industries, Inc

Z C L Composites Inc.

StelPro

Annexe 2

Efficacité énergétique et réductions de gaz à effet de serre

Le site de l'AEE évalue à 2100 litres/an les besoins pour une famille de 4 de la région de Québec habitant une construction de 2000 pi2 datant de **1980** pour un litre de mazout vendu au prix de \$0.752 utilisé dans un appareil à **60%** d'efficacité saisonnière.

Avec ces chiffres, nous pouvons faire les calculs suivants basés sur la méthode préconisée par L' « *Environmental Protection Agency* »

<http://www.epa.gov/cleanenergy/energy-resources/refs.html#oil>

Simulation

Amélioration d'efficacité (par rapport à une efficacité de base de 60% AFUE)	Efficacité (AFUE)	Réduction CO ₂ (tm)
3,3%	62%	0,27036
6,7%	64%	0,523822
10,0%	66%	0,761923
13,3%	68%	0,986018
16,7%	70%	1,197308
20,0%	72%	1,396859
23,3%	74%	1,585624
26,7%	76%	1,764454
30,0%	78%	1,934113
33,3%	80%	2,095289

Avec ces chiffres, on peut faire les calculs suivants:

Efficacité de départ	60%
Volume annuel de départ	3094 litres
Volume utile pour chauffer	1857 litres
CO ₂ généré	8,3812 tonnes métriques

Efficacité nouvel équipement	80%
Volume utile pour chauffer	1857 litres
Volume annuel requis	2321 litres
CO ₂ généré	6,2859 tonnes métriques

Gain d'Efficacité	33,3%
Réduction de CO ₂	2,0953 tonnes métriques
Réduction volume mazout	774 litres

# maison QC	300000
Réduction totale	628587

Donc en considérant une réduction de 0.6320 tm par résidence les 233 litres par résidence multiplié par les 300,000 résidences au mazout, on peut en déduire que les émissions de CO₂ seraient réduites de 189,600tm.

Annexe 3

Effacité énergétique et réductions de gaz à effet de serre

Le site de l'AEE évalue à 2100 litres/an les besoins pour une famille de 4 de la région de Québec habitant une construction de 2000 pi2 datant de **1992** pour un litre de mazout vendu au prix de \$0.752 utilisé dans un appareil à **80%** d'efficacité saisonnière. Avec ces chiffres, nous pouvons faire les calculs suivants basés sur la méthode préconisée par L' « *Environmental Protection Agency* »

<http://www.epa.gov/cleanenergy/energy-resources/refs.html#oil>

Simulation

Amélioration d'efficacité (par rapport à une efficacité de base de 80% AFUE)	Efficacité (AFUE)	Réduction CO ₂ (tm)
1,3%	81%	0,07022
2,5%	82%	0,138727
3,7%	83%	0,205583
5,0%	84%	0,270848
6,2%	85%	0,334577
7,5%	86%	0,396824
8,7%	87%	0,457639
10,0%	88%	0,517073
11,3%	89%	0,575171
12,5%	90%	0,631978

Avec ces chiffres, on peut faire les calculs suivants:

Efficacité de départ 80%
Volume annuel de départ 2100 litres
Volume utile pour chauffer 1680 litres
CO2 généré 5,6878 tonnes métriques

Efficacité nouvel équipement 90%
Volume utile pour chauffer 1680 litres
Volume annuel requis 1867 litres
CO2 généré 5,0558 tonnes métriques

Gain d'Efficacité 12,5%
Réduction de CO2 0,6320 tonnes métriques
Réduction volume mazout 233 litres

189593,5